Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 7-8: Machines textiles

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Le « cessez-le-feu en » Indochine a été accueilli avec DU MOIS soulagement. Il a mis fin à une guerre qui avait duré huit ans et coûté au pays 2.800 milliards de francs valeur 1954. Les conséquences économiques de l'armistice seront d'une grande portée bien que leurs prolongements lointains soient pour le moment difficilement perceptibles. D'une part, on escompte un allègement des charges militaires dans un avenir plus ou moins proche. Mais, d'autre part, le retrait partiel de la France de l'Indochine risque de mettre en danger les positions économiques qu'elle détenait en Extrême-Orient, en entraînant notamment une diminution des exportations françaises vers l'Indochine et la perte d'une partie des capitaux investis dans ce pays. Enfin, dans le domaine monétaire, le Laos, le Cambodge et le Viet-Nam, ayant conquis leur indépendance, pourraient être tentés de se détacher de la zone franc.

POLITIQUE

Pouvoirs spéciaux pour le Gouvernement. - C'est ÉCONOMIQUE à l'aide des pouvoirs spéciaux d'une ampleur exceptionnelle que M. Mendès-France entreprend la réalisation de son programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social. Si les objectifs à long terme de sa politique économique ont été nettement définis par le gouvernement, celui-ci a laissé volontairement subsister une certaine incertitude quant aux mesures immédiates qu'il se propose de prendre, en particulier dans le domaine financier et monétaire.

OR ET Les cours en hausse. - Cette incertitude n'a pas manqué DEVISES d'influer sur la tenue du marché de l'or et des devises où, malgré les démentis infligés par le gouvernement aux bruits d'une éventuelle modification du taux de change français, une agitation subite succédait à une longue période de stabilité. Toutefois, les plus-values réalisées par l'or ainsi que par les devises sur le marché parallèle, se contiennent dans des limites assez étroites.

U. E. P. Situation de la France. - En application d'arrangements bilatéraux conclus avec les pays créanciers à l'occasion du renouvellement de l'Union européenne de paiements (U.E.P.). la France a versé, en juillet, un montant de 58 millions de dollars, prélevé sur les avoirs du Fonds de stabilisation. En revanche, la France disposera désormais de nouvelles facilités de crédit représentant 79,3 millions de dollars. Au reste, la position de la France à l'U. E. P. s'est beaucoup améliorée. En juillet dernier, le compte mensuel de la France s'est soldé, pour la première fois depuis juin 1952, par un léger excédent, en laissant un solde positif de 40.000 dollars, contre un déficit de 6,2 millions de dollars en juin.

Assouplissement du régime des changes. - Grâce à DES CHANGES cette amélioration, l'Office des changes a pu prendre diverses mesures, conçues dans un esprit libéral. Ainsi, la tolérance de sortie des pièces de monnaies et billets français a été portée de 10.000 à 20.000 francs (cf. p. 185 de ce numéro).

Remboursement de crédits étrangers. — A la date du EXTÉRIEURE les juillet, la France a versé, en règlement des échéances de la Dette publique extérieure, 67 millions de dollars aux

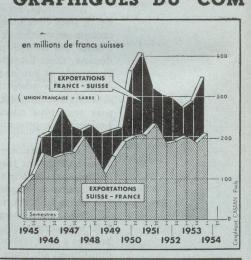
États-Unis et 3 millions de dollars au Canada. Elle a remboursé, en outre, à l'Export-Import Bank 17 millions de dollars, représentant le solde du crédit ouvert par celle-ci pour la mobilisation de contrats « off-shore ». D'autre part, la Banque de France a procédé, pour le compte de la S. N. C. F., au remboursement anticipé du crédit de 250 millions de francs suisses qui avait été accordé à cette dernière par un groupe de banques suisses à la fin de 1949 et venait à échéance le 27 décembre prochain. De même, elle a remboursé par anticipation, pour le compte des P. T. T., le solde, soit 12,5 millions de francs suisses, du crédit ouvert en décembre 1950 à cette Administration par un groupe de banques suisses.

Situation agricole satisfaisante. — Les pluies survenues AGRICULTURE en juin, succédant à une longue période de froid et de sécheresse, ont été favorables aux cultures de céréales. En ce qui concerne le blé, les évaluations des services agricoles atteignent 89 millions de quintaux, ce qui correspond à une récolte égale à celle de 1953. Les données concernant les autres cultures sont en général également favorables. L'état du bétail est satisfaisant et la production laitière marque une augmentation de 5 à

10%.

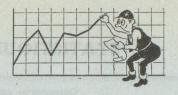
Le prix du blé pour la nouvelle récolte a été ramené de 3.600 à 3.400 francs par quintal. Il reste encore sensiblement supérieur au prix sur le marché mondial (2.000 fr. environ) de sorte que l'exportation du surplus disponible, évalué à 12 millions de quintaux, ne pourra être réalisée que grâce aux subventions, financées en partie par les producteurs et en partie par l'État.

GRAPHIQUES DU COM



Cours Napoléon	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
	12 goût	2.760	15 juil.	2.720	12 août	3.740
Cours fr. s. marché parallèle.	12 août	88	15 juil.	85,25	12 août	93,75
Ind. valeurs métropolitaines						
(1949 = 100)	6 août	248	9 juil.	226	7 août	177
Ind. prod. ind. (1938 = 100). Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.	juin	159	mai	158	juin	144
paris. (1949 = 100)	iuin.	183	mai	183	juin	176
Ind. prix de gros $(1949 = 100)$.	iuillet	134,3	juin	134,8	juillet	137,3
Ind. prix consomm. familiale						
(1949 = 100)	juillet	141,9	juin	143,8	juillet	143,7
Transports commerc. (mio. t.).	mai	13,0	avril	10,8	mai	12,7
Voyageurs (millions)	juin	43,0	mai	43,6	juin	44,9
and. vol. import. $(1938 = 100)$.	juin	138	mai	142	juin	140
Ind. vol. export. (1938 = 100).	juin	220	mai	203	juin	194

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT

Droits d'entrée sur les montres aux U.S.A. - Le DU MOIS Président Eisenhower a accepté, le 28 juillet 1954, la proposition de la Commission américaine des tarifs qui a pour effet d'augmenter de 50 % les droits d'entrée aux États-Unis sur les montres. Cette mesure qui touche l'une de nos plus importantes industries d'exportation a causé, en Suisse, une vive émotion et a suscité des réactions très nettes.

Cette augmentation des droits d'entrée américains aura pour effet d'élever la charge douanière de 36 à 53 % de la valeur des montres suisses, ce qui correspond à un renchérissement de 17 à 18 %.

Le Conseil fédéral a fait parvenir à Washington une note exprimant ses regrets et la vive inquiétude que lui inspire la décision du Président Eisenhower. L'accord commercial existant entre la Suisse et les États-Unis a contribué, pendant près de vingt ans, au développement fructueux des échanges entre les deux pays. Cet accord se trouve aujourd'hui dépouillé d'une partie essentielle de sa substance, et les rapports commerciaux entre les deux pays risquent d'être complètement bouleversés.

MERCE FRANCO-SUISSE



U. E. P.

Pour le mois de juin, le solde actif de la Suisse à l'U. E. P. s'est élevé à 49,5 millions auxquels se sont ajoutés 10,7 millions de francs à titre d'intérêts pour le premier semestre 1954. L'excédent cumulatif totala atteint 1,367,5 millions, absorbant le 83,4 % du quota. Le crédit de la Confédération s'est augmenté de 30,1 millions de francs, se montant à 793,1 millions de francs suisses.

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	16 août juillet er trim. 54 juillet juillet er trim. 54 juin juin juillet	31.50 1.12 368,3 125 214,3 171,0 115,6 1,9 16,8 188 199	16 juil. 16 juil. juin 4e trim. 53 juin juin 4e trim. 53 mai mai juin juin		er trim.	39 1,06 324,2 120 212,8 169,5 115,0 1,8 16,0 171 203

Pour le premier semestre 1954, la Suisse a enregistré dans le trafic des paiements avec les pays de l'U. E. P. un excédent de 79,5 millions de francs, sans compter 41 millions qui lui ont été versés à titre d'intérêts sur ses avoirs.

En 1953, pour la même période, l'excédent avait été de 311,3 millions de francs.

Le régime transitoire des finances fédérales pour la FINANCES période 1955-58 a été accepté par le Conseil national FÉDÉBALES dans sa session de juin. Le Conseil fédéral a fixé au 24 octobre prochain la votation populaire sur ce régime transitoire.

Durant le premier semestre 1954, les recettes fiscales totales de la Confédération ont atteint 1 milliard 76,3 millions de francs contre 825,6 millions pour le premier semestre 1953. A elles seules les recettes des douanes ont augmenté d'une année à l'autre de 246 à 274 millions de francs.

Le statut monétaire. - A la suite de l'entrée en vigueur MONNAIE de la nouvelle loi sur la Banque nationale suisse du 23 décembre 1953, le Conseil fédéral a pris une série d'arrêtés en date du 29 juin 1954 concernant le statut monétaire.

Le premier de ces arrêtés confirme le cours légal des billets de banque. En conséquence chacun est tenu d'accepter les billets de banque en paiement, sans limitation desomme. D'autre part la Banque nationale suisse est relevée de l'obligation de rembourser ces billets en monnaie ou en lingots d'or.

Un autre arrêté concerne la valeur nominale des billets de banque, autorisant la Banque nationale suisse à émettre des coupures de 5. -, 10. -, 20. -, 50. -, 100. -, 500. et 1.000. - Fr. Les coupures de Fr. 10. -, qui n'existent pas actuellement, ne seront pas émises pour le moment.

Enfin un troisième arrêté traite du contrôle des billets de banque.

Erratum. - Dans notre dernière chronique du mois de MARCHÉ DES juin, nous avons signalé que l'emprunt des Forces motrices CAPITAUX de la Maggia et celui des Forces motrices de Zervreila avaient été émis au taux de 2 1/4 alors qu'il s'agit en réalité de 2 3/4 %.

Depuis lors il s'est avéré que l'emprunt de 40 millions des forces motrices de Zervreila au prix de 101 % n'a rencontré qu'un accueil très réservé de la part du public de placements, puisque celui-ci, sur la partie qui lui était offerte, n'a souscrit que le 45 % environ.

En revanche plein succès était enregistré pour deux emprunts lancés sur le marché suisse par l'International Standard Electric Corporation, l'un de 15 millions de francs à 3 1/2 % au prix de 100 % net, à six ans, l'autre de 60 millions de francs, à 4 %, au prix de 99 % net, à seize ans.

Grèves. - On constate depuis un certain temps quelques SITUATION signes d'agitation sociale C'est ainsi, en particulier, que l'on SOCIALE enregistre deux grèves, l'une des ouvriers de l'Usine de Chippis de l'Aluminium Industrie SA, l'autre des ferblantiers de Genève. Dans cette même ville, une grève qui aurait affecté les trams et les bateaux-mouches a pu être évitée au dernier moment.